© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test urinaire thc

Par Profil supprimé Postée le 26/05/2017 21:46

> Bonjour, j'ai une petite question, voila je doit passer un test urinaire pour recuperer mon permis apres une suspension de 6 mois
> J'etais un gros fumeur je pense 5 a 10 douilles par jour pdt un an et demi, j'ai areter il y a 2 mois , j'ai craqué pour une petite douille y'a un mois et du coup il me reste encore un mois avant le test, pensez vous que je serais positif , si oui quelles sont les consequence y'aura t'il une contee visite ou qq chose comme ca ? Merci d'avance !!

Mise en ligne le 29/05/2017

Bonjour,

Pour vous donner un ordre d'idée « une douille » de cannabis (ou pipe à eau) équivaut à un joint à la différence que la combustion de la douille est plus importante ce qui peut permettre, si on le souhaite, d'inhaler en une seule bouffée toute la quantité de cannabis.

Toujours est-il que la positivité du thc dans l'organisme reste invariable selon que l'on consomme en douille ou en joint. En effet, pour une consommation régulière il faut compter trois mois de positivité urinaire. Si donc vous avez observé deux mois d'abstinence il vous en reste normalement encore un dernier mois à observer pour être négatif.

Votre dernière consommation il y a un mois a peut être compromis l'élimination du thc dans votre corps. Vous pouvez en avoir le cœur net, si vous le souhaitez, en faisant le test vous-même avant l'échéance de votre convocation médicale par la commission médicale de la préfecture de votre circonscription.

Vous pouvez vous procurer des kits de dépistage en pharmacie, sur internet ou vous rapprocher d'un laboratoire d'analyse médicale.

Si vous deviez être positif au test pour récupérer votre permis, votre suspension de permis pourrait être prolongée, et vous pourriez même éventuellement voir votre sanction aggravée. Si vous contestiez alors les résultats du test ce serait à vous de demander une contre-visite, qui pourrait alors être accordée.

Bon courage et cordialement.